PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 25 JUIN 2025 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, DERRIEN Patrice, PIGNOL Jocelyne, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, VIOLLET Philippe, COCHET Simone, CHAPEL Brian, BLANC David, TOURVIEILLE Stéphane, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre, THOME Bernard, GALLET Angélique, BARRIOZ Lydie, MEGRET Yannick, BERAUD François, GERLAND Agnès, LE MARIÉ Suzette, GENAND Allison

Absents excusés : LEGOUHY Valérie, BRUYERE Franck, BELLEMIN Colette, BLOUET Christine

Absent : VIGNOUD Sophie, ROUPIOZ Gilbert

Désignation d'un secrétaire de séance : Jocelyne PIGNOL

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Vente de la parcelle 289 0C n° 774 et de l'ancienne Poste
- Ressources humaines :
  - Création poste responsable adjoint services techniques
  - Modification de poste agent de propreté- surveillance de cantine
  - Modification de poste agent de propreté
  - Modification poste animation périscolaire
  - Modification poste animation périscolaire
  - Modification poste animation périscolaire
  - Modification poste de cuisinière
  - Modification poste de responsable de la garderie périscolaire
  - Modification poste de surveillance de cantine
  - Modification poste de surveillance de cantine
  - Création d'un poste d'agent de propreté
  - Changement de grade- modification du tableau des effectifs
- Subvention aux éleveurs de l'Albanais dans le cadre de la foire agricole du 5/10/2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 mai 2025

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

DECISIONS DU MAIRE :

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le dernier conseil municipal en date du 21 mai 2025

	Montant HT
Sécurisation talus de Morgenex – COLAS France	16 175,00
Aménagement voirie abords propriété Mme PIETTE chemin des Hespérides – COLAS France	2 018,75
Impasse de sous conduit – R + Bicouche – COLAS France	9 335,50
Animation marché - Thibault DUVAL-MOLINOS	360,00
Changement batterie point vidéo carrefour St-André – QUADRAVISION	1 910,00
Bloc de secours – REXEL	600,00
Relevé topographique vers intersection rte de Verlioz et du Fier -parcelles B 1294 et 1300 pour aménagement du carrefour – DAVIET BISSON	2 606,02
Dépannage chaudière fioul du local de pétanque – TRIQUET BOUVIER	482,97
Montage et équilibrage 2 pneus sur Renault KANGOO – ETS BAUDET ET FILS	208,19
Montage et équilibrage 4 pneus sur IVECO – ETS BAUDET ET FILS	735,49
Complément extincteur mairie - DESAUTEL	447,30
Ordinateur comptabilité – MAGESTIA	1 199,00
Animation nature journée éco-citoyenne du 11 octobre 2025 – E.I. COLLOMB-CLERC Nicolas	275,00
Intervention atelier herboristerie journée éco-citoyenne le 11 octobre 2025 – PERRINE BLANC	300,00
Intervention animation de 3 ateliers journée éco-citoyenne le 11 octobre 2025	300,00
Stand et atelier grand public journée éco-citoyenne du 11 octobre 2025 – SECRETS DE GRENIER	300,00
Stand DIY fabrication cosmétique naturel le 11 octobre 2025 – BÉB'ECOLO DES SAVOIES	300,00
Produits entretien - IPC	527,92
Marquage sol devant fruitière CHABERT – AXIMUM	1 075,50
Fourniture de panneaux de basket pour terrain multi sports - COSEEC	890,00
Fourniture de route but directionnel et aimants terrain multi sports– COSEEC	384,40
Fournitures plaquette cour école 20/40 BIG BAG – COSEEC	796,00
Terrassement et coulage seuil portail chemin des Iles – DAVIET VIBERT TP	2 330,00
Diagnostic géotechnique G5 ancienne mairie – SAS VIRET	600,00
Travaux mise en sécurité électrique local – BUISSART Thierry	2 929,13
Investigations complémentaire et marquage piquetage centre bourg – D.TECH	3429,81
Mobilier pour école maternelle du val – MANUTAN COLLECTIVITE	5 205,24

Travaux topographiques pour création de 4 points de référence en bordure de chantier avec fiches de repérage et polygonal entre eux pour l'orientation – DAVIET BISSON	624,00

Décision 2025-01 : déclaration sans suite lot 3 du marché construction bâtiment périscolaire

URBANISME

Référence dossier	Dépôt	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
PC 074 289 25 X0007	21/05/2025	SASU MILLO'COLOR	593 route de Genève 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Bâtiments artisanaux
PC 074 289 23 X0009 M01	05/06/2025	SARL EULA	1498 ROUTE DE GENEVE LE LONDRET 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création d'un hangar de stockage pour matériels agricole. Hangar en ossature métallique avec revêtement en bardage et muret de soubassement. Couverture en bac réf. T02 muret avec crépi ht = 1.00m Réf. M01 revêtements ext. en bardage métallique vertical réf. M06
PC 074 289 23 X0003 M01	11/06/2025	ORFEUVRE Benoit	374 Route de sous la Ville 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Création d'un bâtiment à usage d'habitation Rez : 1 logement 2 pièces. Un local sanitaire et un préau ouvert
PC 074 289 20 X0040 M01	13/06/2025	CROCHET Alain	93 Route de Sur les Marais 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une maison individuelle
PC 074 289 17 X0022 M07	20/05/2025	WAGNER Remy	319 rue de l'ancienne Cure 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Travaux sur une construction existante
DP 074 289 25 X0050	13/06/2025	PILLOUD Maureen	53 rue du Vieux bourg 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation d'un volet roulant électrique
DP 074 289 25 X0049	13/06/2025	C & V HABITAT	119 Impasse du Chenay Vers le Chenay 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Lotissement
DP 074 289 25 X0048	12/06/2025	GROUPE VERLAINE (AMG FACADES)	46 impasse du baron 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture SUD du bâtiment pour une surface de 10.93 m² . Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat. .
DP 074 289 25 X0047	11/06/2025	ESS (ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL)	Route d'Annecy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'un poste de transformation électrique de distribution publique. Poste cabine basse préfabriquée à couloir OAC 4 UF TRANSFO 630kVA LONGUEUR 3.79M LARGEUR 2.27M HAUTEUR 2.60M PAL VERT 6003
DP 074 289 25 X0046	02/06/2025	MOCELLIN Thibault André Marino	876 RTE DU VAL 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Nouvelle construction Création d'une terrasse en bois (douglas)
DP 074 289 25 X0045	28/05/2025	Mme BRIAND Laura	273 route de Verlioz 74150 VALLIERES SUR FIER	Modification de façade : isolation extérieure et changement des menuiseries
DP 074 289 25 X0044	28/05/2025	C & V HABITAT	Chemin des Chevêches Verlioz Haut	Lotissement

			74150 VALLIERES-SUR-FIER	
DP 074 289 25 X0043	23/05/2025	CROCHET Jeannine	42 impasse des Sapins 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Clôture rigide de 1m23 de couleur grise (ral7016) sans occultants
DP 074 289 25 X0042	22/05/2025	CLERC Yves	201 route de la Corbette 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une piscine de 9 x 4 = 36m² en béton armée de marque Magiline, filtration en circuit .Aucun rejet aux pluviales, ni usées. Et création d'un petit muret de soutènement en béton habillé d'un grillage de 1m20 de haut.
DP 074 289 25 X0041	14/05/2025	Mme DUFOURNET Adeline	93 route de la corbette 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Rénovation d'un hangar de stockage et demande de régularisation de la DP07428921X0036 déposée par l'ancien propriétaire M. DUPESSEY Pose de persiennes fixes sur ouvertures existantes (coloris M01 - graphite) Rénovation façade sud-est et remplacement du bardage bois (

SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

Délibération DEL_2025_045

OBJET : Vente de la parcelle 289 0C n° 774 et de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section 289 0C n° 774, d'une superficie de 272 m², située au 1344 route de Genève, sur laquelle est implanté un bâtiment comprenant :

- Au sous-sol une cave
- Au rez-de chaussée, un hall commun permettant l'accès à un appartement indépendant situé à l'étage et un ancien bureau poste d'une superficie d'environ 85 m² avec garage
- A l'étage, un appartement d'une superficie d'environ 75 m².

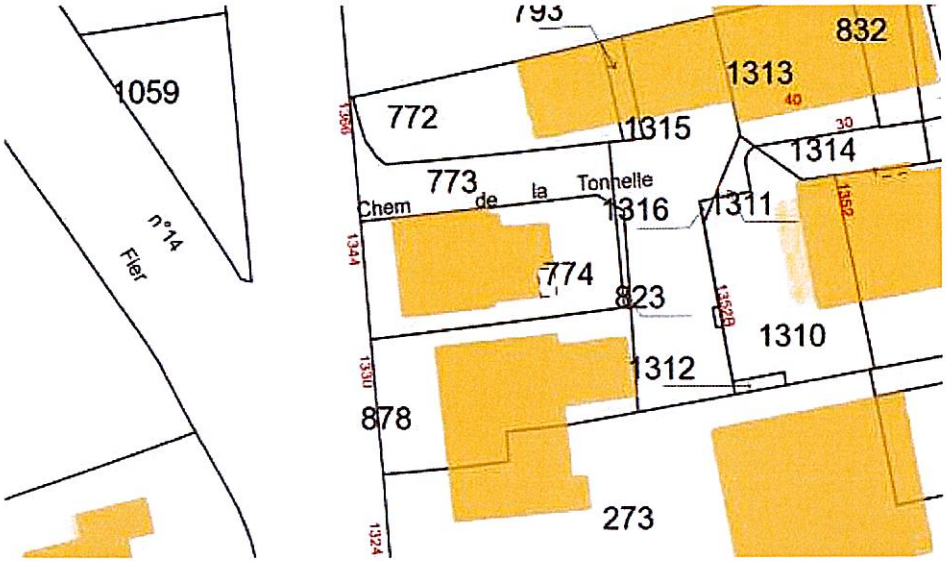

VU la délibération n° DEL_2020_038 du 24 juin 2020 décidant de la désaffectation de ce bâtiment et de son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal.

Vu la délibération DEL_2024_042 actant la cession de la parcelle au profit de la société FONCIERE MONOD,

Considérant que la société Foncière Monod a cassé le compromis de vente

Vu l'avis de Domaine, en date du 5 mars 2025,

Considérant la proposition de la société SARL Holdec : réhabilitation du bâtiment pour un local commercial et logement

M. le Maire propose de céder le bâtiment de l'ancienne poste au profit de la société dénommée SARL HOLDEC pour un montant de 346 000 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

ANNULE la délibération DEL_2024_042

DECIDE de céder le bâtiment de l'ancienne poste ainsi que la parcelle n° 289 0C n°774 sur lequel il est implanté, au profit de la société SARL HOLDEC, pour un montant de 346 000 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération DEL_2025_032

OBJET : Création poste responsable adjoint services techniques

Monsieur le Maire explique que, dans la perspective d'un futur départ à la retraite et afin d'anticiper l'évolution du poste vers des fonctions plus administratives et de suivi des chantiers, il est nécessaire de créer un poste de responsable du service technique à raison de 35 heures hebdomadaires. Il précise que ce poste sera ouvert sur un grade d'agent de maitrise, agent de maitrise principal, technicien, technicien principal de 1ère et 2ème classe.

Dans la période de tuilage, la personne sera sous la responsabilité du responsable actuel , positionné comme adjoint à celui-ci.

Les crédits étant inscrits au budget

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de créer à compter du 1er septembre 2025 un emploi de responsable des services techniques, grade d'agent de maitrise, agent de maitrise principal, technicien, technicien principal de 1ère et 2ème classe, à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine.

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement

Délibération DEL_2025_033

OBJET : modification du poste d'agent de propreté – surveillant de cantine

Vu la délibération n°DEL_2019_023 portant création d'un poste d'agent de propreté

Vu la délibération n°DEL_2023_07 portant modification du poste d'agent de propreté – surveillant de cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le poste d'agent de propreté – surveillant de cantine. Il convient d'ajouter les heures de ménage de l'école primaire du val de fier.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent de propreté surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26.81 heures par semaine après annualisation. Compte tenu de la nouvelle organisation des services, il est nécessaire d'ajouter les heures de ménage de l'école primaire du val durant la période scolaire soit 14 heures par semaine scolaire, 14 heures à chaque période de petites vacances et 28 heures durant les vacances d'été à compter du 1er septembre 2025.

Compte tenu de la réorganisation des services, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de 28h15, par semaine scolaire, 150h30 pendant les petites vacances selon le planning et 63h30 durant les vacances d'été à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi d'agent de propreté surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 14 heures par semaine après annualisation.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi d'agent de propreté surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26.81 heures après annualisation.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_034

OBJET : modification du poste d'agent de propreté

Vu la délibération n°DEL_2019_034 portant création d'un poste d'agent de propreté

Vu la délibération n°DEL_2024_055 portant modification du poste d'agent de propreté

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le poste d'agent de propreté. Il convient de supprimer les heures pour effectuer le nettoyage des locaux de l'ancienne maternelle, les heures pour nettoyer l'école maternelle du centre et diminuer le nombre d'heures sur l'école primaire du centre. Il convient également d'ajouter des heures pour le nettoyage de l'école du Val et pour effectuer les états des lieux de la salle des fêtes de Sion.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent de propreté, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 36 heures par semaine scolaire et 34 heures à chaque petites vacances et 49 heures aux grandes vacances pour le ménage de l'école maternelle du centre, de l'école primaire du centre, de l'ancienne école maternelle du centre et 1.5 heures par semaine (hors congé payé pour le ménage de la salle des fêtes de Sion. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire de supprimer 16 heures par semaine scolaire à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi d'agent de propreté, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 36 heures par semaine scolaire et 34 heures à chaque petites vacances, 49 heures aux grandes vacances et 1.5 heures par semaine (hors congé payé)

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi d'agent de propreté, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine scolaire, 4 heures par semaine (hors congé payé) et 36 heures à chaque petites vacances et 72 heures aux grandes vacances.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_035

OBJET : modification du poste animateur périscolaire-

Vu la délibération n°DEL_2019_026 portant création d'un poste d'animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2024_057 portant sur la modification du poste d'animateur périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services et à l'augmentation des effectifs en extra-scolaire, il est nécessaire de modifier le poste d'animateur périscolaire. Il convient d'ajouter 1 heure par semaine scolaire pour la préparation de l'accueil des enfants au périscolaire.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de d'animateur périscolaire, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire d'ajouter 1 heure par semaine scolaire à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix , P Robbe ne prenant pas part au vote

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18 heures par semaine scolaire.

DECIDE de créer à compter de cette même date d'animateur périscolaire, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19 heures par semaine scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_036

OBJET : modification du poste animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2021_065 portant création d'un poste d'animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2022_031 portant sur la modification du poste d'animateur périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services et à l'augmentation des effectifs en extra-scolaire, il est nécessaire de modifier le poste d'animateur périscolaire. Il convient d'ajouter 30 minutes à chaque semaine scolaire pour la garderie du soir.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire d'ajouter 30 minutes par semaine scolaire à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25 heures par semaine scolaire.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de cuisinière, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25.5 heures par semaine scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_037

OBJET : modification du poste animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2024_058 portant création d'un poste d'animateur périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services et à l'augmentation des effectifs en extra-scolaire, il est nécessaire de modifier le poste d'animateur périscolaire. Il convient d'ajouter 1 heure par semaine scolaire pour la préparation des animations du mercredi et 1 heure à chaque période scolaire pour la préparation des plannings pour la période.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17.25 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire d'ajouter 1 heure par semaine scolaire et 1 heure par période scolaire à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17.25 heures par semaine scolaire.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.25 heures par semaine scolaire et 1 heure à chaque période scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_038

OBJET : modification du poste de cuisinière

Vu la délibération n°DEL_2019_021 portant création d'un poste de cuisinière

Vu la délibération n°DEL_2024_056 portant modification du poste de cuisinière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le poste de cuisinière. Il convient de supprimer 2 heures par semaine scolaire de ménage de l'école primaire du val de fier.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de cuisinière, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 heures par semaine scolaire et 8 heures à chaque petites vacances et 18 heures aux grandes vacances. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire de supprimer 2 heures par semaine scolaire à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi de cuisinière, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 heures par semaine scolaire et 8 heures à chaque petites vacances et 18 heures aux grandes vacances.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de cuisinière, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27 heures par semaine scolaire et 8 heures à chaque petites vacances et 18 heures aux grandes vacances.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_039

OBJET : modification du poste de responsable de la garderie

Vu la délibération n° DEL_2019_035 portant création d'un poste de responsable de la garderie

Vu la délibération n° DEL_2024_088 portant modification du poste de responsable de la garderie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services et à l'augmentation des effectifs en extra-scolaire, il est nécessaire de modifier le poste de responsable de la garderie.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de responsable de la garderie, grade Adjoint d'animation ; Adjoint d'animation principal 2ème classe ; Adjoint d'animation principal 1ère classe, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26.25 heures par semaine scolaire, 3 heures à chaque période de petites vacances et 36 heures durant les grandes vacances.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi de responsable de garderie, grade Adjoint d'animation ; Adjoint d'animation principal 2ème classe ; Adjoint d'animation principal 1ère classe, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24 heures par semaine scolaire et 36 heures pour la période des grandes vacances.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de responsable de la garderie, grade adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe et adjoint d'animation principal 1ère classe, permanent à temps non complet pour 26.25 heures par semaines scolaire, 3 heures à chaque période de petites vacances et 36 heures durant les grandes vacances.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_040

OBJET : modification du poste de surveillant (e) de cantine

Vu la délibération n°DEL_2022_055 portant modification du poste de surveillant de cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le poste de surveillant de cantine. Il convient de supprimer 1 heure par semaine.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de surveillant de cantine grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 9 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire de diminuer la durée hebdomadaire de 1 heures par semaine scolaire, soit de passer à 8 heures hebdomadaires par semaine scolaire et ceci à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi de surveillant de cantine grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 9 heures par semaine scolaire

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 8 heures par semaine scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_041

OBJET : modification du poste de surveillant (e) de cantine

Vu la délibération n°DEL_2021_050 portant création d'un poste de surveillant de cantine

Vu la délibération n°DEL_2023_046 portant sur la modification du poste de surveillant de cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le poste de surveillant de cantine. Il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de 2.25 heures afin d'effectuer la surveillance de la cantine tous les jours scolaires.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 2.25 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de 2.25 heures par semaine scolaire, soit de passer à 11.25 heures hebdomadaires par semaine scolaire et ceci à compter du 1er septembre 2025.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer à compter du 1er septembre 2025 l'emploi de surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 9 heures par semaine scolaire

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi de surveillant de cantine, grade adjoint technique territorial, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 11.25 heures par semaine scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_042

OBJET : création d'un poste d'agent de propreté

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de créer le poste d'agent de propreté à raison de 12 heures hebdomadaire par semaine scolaire. Il précise que le poste sera ouvert sur un grade d'adjoint technique territorial.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de créer à compter du 1er septembre 2025 un emploi d'agent de propreté, grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 12 heures par semaine scolaire.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé.

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement

Délibération DEL_2025_043

OBJET : changement de grade- modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la délibération n° 2019_40 modifiant le tableau des effectifs en date du 5 janvier 2019.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Il convient de créer et supprimer les grades ci-après énoncés, pour répondre aux avancements de grades. Au titre de l'année 2025.

Le Maire propose à l'assemblée,

Au titre des avancements de grade, d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Avancements de grade :

Etat	**Filière**	**Cadre d'emploi**	**Grade**	**Nombre de poste ETP**
Création	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1.42

			Adjoint d'animation principal de 1ère classe	

Il est précisé que les grades d'origine seront supprimés après la procédure d'avancement sur le nouveau grade et avis du Comité Social Territorial.

Enfin, il est rappelé que la création des emplois implique la mise à jour du tableau des effectifs de la Commune, tel qu'il résulte de la délibération n° 2019_040 du 5 janvier 2019. Il y a lieu dès lors de modifier le tableau des effectifs en y intégrant les nouveaux emplois, ci-dessus désignés.

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

DE CREER les emplois ci-dessus énoncés ;

DE MODIFIER le tableau des emplois de la Commune en conséquence et adopte le nouveau tableau des emplois décrit ci-dessus ;

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité ;

DE CHARGER Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération DEL_2025_044

OBJET : Subvention aux éleveurs de l'Albanais dans le cadre de la foire agricole du 5/10/2025

L'association les éleveurs de l'Albanais organise dans le cadre de la foire agricole de Rumilly le 5 octobre 2025, un concours de vaches montbéliardes. Dans ce cadre elle sollicité la commune pour parrainer un prix qui sera décerné lors de ce concours.

Ce parrainage prendra la forme d'une subvention à l'association

Il est proposé d'octroyer une subvention de 400€ correspondant au prix de Championne jeune

Les crédits étant inscrits au budget

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, L. Barrioz ne prenant pas part au vote

ATTRIBUE une subvention de 400€ à l'association « les éleveurs de l'Albanais »

SEANCE PRIVEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire

François RAVOIRE

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER 74 (Hte-Savoie)

La secrétaire de séance

Jocelyne PIGNOL